

Séance du lundi 05 octobre 2020

Date de la convocation: 30/09/2020

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt et le cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 7
Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Noël PEREIRA DA CUNHA, Benoît TOULOUZET

Votants : 7

Représentés :

Excusés : Manuel GUARNE, Xavier MACIAS, Serge LAGUIBEAU, Sadek BOUBEKEUR

Absents : Alexandra FRONTY

Secrétaire de séance : Didier LARDAT

2020_047 - Objet : Réhabilitation-restructuration du refuge Wallon-Marcadau : marché de réalisation de l'installation hydroélectrique

Le président indique qu'une nouvelle consultation a été organisée en vue de confier la réalisation d'une installation hydroélectrique pour le projet de restructuration-réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau à Cauterets

Dans une précédente délibération, le Bureau d'études AGERIN a été désigné maître d'œuvre de cette opération pour un montant des travaux estimé à 47 000 HT en offre de base avec une possibilité de variante libre.

Le dossier de consultation des entreprises, défini par la maîtrise d'œuvre a été mis en ligne sur une plateforme de dématérialisation le 6 Avril 2020, complété par la publication d'un avis d'appel à la concurrence le 9 Avril 2020 dans la Dépêche du Midi en vue de désigner l'entreprise chargée de réaliser ces travaux.

La date limite de remise des offres a été fixée au 11 mai 2020 à 12h.

Une négociation a été menée auprès des trois entreprises soumissionnaires

	Abrelek (base)	Mecameto (base)	Talazac energie (variante)
Total HT	79,886.00 €	69,200.00 €	115,409.00 €
TVA 20%	15,977.20 €	13,840.00 €	23,081.80 €
TOTAL TTC	95,863.20 €	83,040.00 €	138,490.80 €

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/10/2020 065-256501321-20201005-2020_047-DE

Après l'analyse des offres par la maîtrise d'œuvre, l'entreprise mieux-disante suivante a été retenue :

TALAZAC Energie pour sa solution en variante à 115 409.00 € HT

Le conseil syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- **d'approuver** la réalisation de l'installation hydroélectrique du refuge du Wallon Marcadau à Cauterets ;
- **de retenir** l'entreprise TALAZAC Energie pour la réalisation des travaux pour un montant de 115 409€ HT ;
- **d'autoriser le Président** à signer les commandes de travaux et l'ensemble des documents nécessaires ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/10/2020 065-256501321-20201005-2020_047-DE